AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0450
FR0000121568-FS0196

25 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 mars 2014, la société anonyme Moneta Asset Management (17 rue de la Paix, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2014, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 612 772 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 879 898 actions représentant 35 636 537 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.